

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 janvier 2017

.....

L'an deux mille dix-sept, le 12 janvier 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Hervé CANTE, Florent MAYET, Mmes Nathalie ROCHETTE, Cristel LAURENT, Christelle COUNILH, MM Daniel PALUDETTO, David BONNEFIN, Mmes Anne MARQUANT, Esther CORTAZAR-NAUZE, Cristèle DUMON

**Etaient absents excusés** : MM Régis BENEY, Antoine BERGER

A noter que Madame Anne MARQUANT est arrivée à 21 heures 55 lors de l'examen du point 8

*A été élu secrétaire de séance Monsieur Florent MAYET*

**1) Reste à réaliser**

**2) Restauration, consolidation et cristallisation des ruines. Abbaye Saint Maurice (C.L.M.H) :  
Choix de l'entreprise pour le lot 3 Charpente/couverture**

Le lot 3 ayant été déclaré infructueux, une négociation a eu lieu avec des entreprises de charpente.

Deux entreprises ont déposé des devis.

	Montant HT	Montant TTC
Entreprise FARBOS 3 av Guillaume Arnaud de Tontoulon 33430 BAZAS	14 998.01€	17 997.61€
SARL Charenton 4 lieu-dit Serizier 33540 Saint-Hilaire du Bois	17 260.22€	20 712.26€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint

- **A négocier et signer le marché ainsi que les avenants avec l'entreprise FARBOS.**

**3) Point sur les travaux en cours et projection 2017**

- Projet école (TEPCV2) : en cours pour voir si nous sommes subventionnable
- Agrandissement de la médiathèque : projet qui avance bien. Prochaine réunion le 23 février à la DRAC
- Création de 2 rues : 1ere rencontre effectuée avec Mr FOURTEAU
- 2eme tranche Abbaye
- Maison de la chasse / Ne pourra pas se réaliser comme envisagée car Mme PELIZZOTI a trouvé un acquéreur. Il faut réfléchir sur une autre solution.

**4) Achat du terrain section ZB n°93 d'une contenance de 2 980 m<sup>2</sup>**

Monsieur le Maire explique qu'il est parvenu à un accord sur l'achat de la parcelle section ZB n°93 d'une contenance de 2 980 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame FOURCAUD. Le prix d'achat de la parcelle s'élève à 360.00€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE**

**Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>ER</sup> adjoint**

- **à négocier et signer tous documents avec Maître DECHE notaire à Sauveterre de Guyenne**

#### **5) Déclaration d'intention d'aliéner section ZB n°212**

Monsieur le Maire soumet la déclaration d'aliéner adressée par Maître Philippe LAVEIX, notaire à Sauveterre de Guyenne, en vue de la cession d'une propriété sise A lestage, cadastrée section ZB n°212 d'une superficie de 1 177 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Patrick FRIOT.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à son droit de préemption.

#### **Déclaration d'intention d'aliéner section ZO n °137 et 148**

Monsieur le Maire soumet la déclaration d'aliéner adressée par Maître Philippe LAVEIX, notaire à Sauveterre de Guyenne, en vue de la cession d'une propriété sise La Traverse, cadastrée ZO n °137 d'une superficie de 1 535 m<sup>2</sup> et ZO n° 148 d'une superficie de 1 542 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts BALAN.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à son droit de préemption.

#### **6) Passage en CDI du contrat d'adjoint technique affecté aux ménages de l'école et de la salle des fêtes**

Considérant que l'agent justifie auprès du même employeur d'une durée de services publics effectifs de 6 ans au moins sur des fonctions de même catégorie hiérarchique,

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser la situation de l'agent avec son contrat sur le SIRP de Blasimon Mauriac Ruch,

L'agent percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 325 (indice majoré 314 depuis le 01 juillet 2016) SOIT 9.76€

**Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire est AUTORISÉ à signer le contrat.**

#### **7) Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes rurale de l'Entre-Deux-Mers.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée ALUR), publiée au JO le 27 mars 2014, modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, soit le 27 mars 2017, tout en apportant une

exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent » dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes membres dans les conditions exposées ci-dessus.

Monsieur le Maire propose, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, de s'opposer au transfert de la compétence.

Le Conseil municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de rattachement.
- DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

#### **8) Demande d'aide financière pour un voyage de fin d'année au collège de Rauzan**

Monsieur le Maire présente la demande d'aide d'une famille relative à un voyage en Irlande. Le conseil se prononce contre par 10 voix, 1 abstention, 2 voix pour. Il est demandé de faire passer cette demande au CCAS.

#### **9) Avenant n°2 à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales.**

Considérant la convention relative à la télétransmission des actes en date du 12/03/2010

Considérant l'avenant n°1 relatif à la dématérialisation des actes budgétaires signée le 19/09/2013

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre la dématérialisation des marchés publics et des actes ADS dans la liste des actes télétransmis.

**Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire est AUTORISE à signer l'avenant n°2 à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales.**

#### **10) Subvention de la CAF pour le voyage à Paris du conseil municipal jeunes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CAF a subventionné le voyage du conseil municipal jeunes pour un montant de 200.00€

**Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.**

#### **11) Questions diverses**

Proposition d'un membre du conseil municipal pour les commissions de la communauté de communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Ce n'est pas une obligation si personne n'est intéressé dans une commission.

**Délégués aux 10 commissions intercommunales**

Commission	Nom, prénom
Ressources Humaines, Aménagement du territoire (PETR, SCOT, SIPHEM, ...)	Monsieur Jean Favory
Communication, Gironde Numérique	Esther CORTAZAR-NAUZE
Développement Economique, LEADER	Esther CORTAZAR-NAUZE
Voirie Communale, chemin de randonnée	Florent MAYET
Enfance, Jeunesse, Mission Locale	Christel LAURENT
Services à la population, CLIC, action sociale, MSAP, fourrière (réérent)	Christelle DUMON
Tourisme, Pays d'Art et d'Histoire, OTEM, (délégué Otem)	Christelle COUNILH
Développement Durable, ordures ménagères, bassins versants	David BONNEFIN
Associations culturelles et sportives	Hervé CANTE

Bâtiment, entretiens, projets immobiliers	Régis BENEY
Commission intercommunale des impôts (le délégué doit être déjà membre de la commission des impôts)	Daniel BARBE

De plus, la nouvelle communauté de communes doit de nouveau délibérer pour être représentée dans les syndicats.

#### Délégués aux différents syndicats

Syndicats	Nom, prénom
PAYS (Haut EDM, Cœur EDM)	Titulaire : Jean FAVORY Suppléant : Daniel BARBE
SIPHEM	Titulaire : Jean FAVORY Suppléant Hervé CANTE
Ordures ménagères (Ustom, Semoctom, Sictom)	Titulaire : Régis BENEY Suppléant Hervé CANTE
OTEM	Titulaire : Daniel BARBE Suppléant : Jean FAVORY

A noter que les communes représentées par la CDC Rurales de l'Entre Deux Mers n'ont pas pour l'instant besoin de désigner des délégués. Ils seront représentés par deux délégués de la CDC conformément à l'arrêté préfectoral de fusion. Cette situation sera peut être amenée à évoluer avec la modification des statuts.

- **Devis travaux secteur de la chapelle**

Le montant du devis de l'entreprise LIMOUZIN s'élève à 1 351.22€ TTC pour l'installation d'un système d'ouverture des portes pour l'évacuation des personnes. Accepté à l'unanimité.

- **Devis pour la pose d'un ferme-porte sur la porte des sanitaires extérieurs du club house. (entreprise MAURA)**

Le montant du devis s'élève à 90.00€. Accepté

- **Chemin bois des dames**

Le conseil municipal décide de classer le chemin rural n°11 en voirie communale n°58. Ce chemin est d'une longueur de 710 mètres pour une largeur de 5 mètres. Il dessert trois maisons et a été refait en 201

- **Anniversaire de la Bastide**

En 2017, la Bastide de Blasimon fête les 700 ans de sa création. Il est demandé aux conseillers de réfléchir sur l'organisation et une date pour fêter l'évènement.

- **Toboggan à l'école** : Un toboggan situé dans la cour de récréation présente des problèmes de structure (pieds cassés, échardes). Mr CANTE est chargé de prévoir le coût de sa réfection ou d'envisager son changement.

- **Marchés gourmands**

Pour l'animation des soirs de marchés Mr Mickaël VIGNEAU ne pourra plus assurer son contrat. Il est nécessaire de prévoir une animation de remplacement.

- **Vœux du maire**

Pour les vœux du maire à la population, le crémant sera fourni par le château Haut-Cazevert.

- **Salle des fêtes**

Un devis pour la réduction de l'ouverture de la pièce destinée aux entrées payantes va être demandé car l'ouverture actuelle donnant dans le sas facilite l'entrée du froid.

Marie-Jeanne ROUBINEAU

Régis BENEY  
Absent excusé

Hervé CANTE

Florent MAYET

Nathalie ROCHETTE

Christel LAURENT

Christelle COUNILH

Daniel PALUDETTO

Antoine BERGER  
Absent excusé

David BONNEFIN

Anne MARQUANT

Esther CORTAZAR-NAUZE

Cristèle DUMON